

Règlement du jeu-concours

Challenge OBC Avril 2020

Préambule :

Dans le contexte du confinement et pour garder le lien avec les adhérents de l'Orvault Badminton Club, nous souhaitons fédérer notre communauté grâce à un challenge vidéo. À la fin du challenge, un chanceux ou une chanceuse aura la possibilité de gagner un lot offert par l'OBC.

Article 1 : Organisation

L'association ORVAULT BADMINTON CLUB, association déclarée loi 1901, ci-après désignée par "L'organisatrice"., dont le siège social est situé AVENUE CLAUDE ANTOINE PECCOT, 44700 à Orvault, immatriculée sous le numéro SIREN 448 251 553 à l'INSEE le 22-04-2003, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, et qui est réservé aux adhérents du club de la saison en cours, du 24-04-2020 à 12:00 au 01-05-2020 à 23:59.

Modalité de participation au jeu-concours :

L'organisatrice permet aux participants de prendre part au jeu-concours nommé "Challenge OBC Avril 2020". Les participants devront poster sur leur compte facebook une vidéo publique en taguant le compte Orvault Badminton Club @orvault.badminton.club. La vidéo, pour être valide devra mettre en scène le participant dans une situation en rapport avec le badminton. Ce peut être le jeu de lancer de volants dans des contenants originaux ou pour les plus créatifs une vidéo humoristique ou parodique en rapport avec le badminton. La validité de la vidéo sera à l'appréciation de l'organisatrice.

Article 2 : Les participants

Ce jeu-concours est ouvert aux personnes majeures, adhérentes de l'orvault badminton club pendant la saison 2019-2020. Ce jeu-concours est ouvert aux membres du bureau et salariés de l'association organisatrice. Une seule participation par personne est autorisée sur la durée du jeu-concours.

Le règlement est consultable sur le site internet de l'organisatrice : <https://obcorvault.fr/>.

Article 3 : Le gain

La nature du gain est un kit complet du "BeerBad" : une boîte de volants AS10 + 20 gobelets aux couleurs de l'OBC.

Quantité : 1

Un seul gagnant.

Article 4 : Désignation du gagnant

Par tirage au sort unique du gagnant. Le tirage au sort final sera réalisé par l'organisatrice le 01-05-2020 à 13:00 (UTC Paris).

Article 5 : Annonce du gagnant

Le gagnant sera informé via un message privé sur Facebook. De plus, le gagnant doit confirmer ses coordonnées postales dans un délai de 10 jours après l'envoi du message privé. Le délai passé, aucune réclamation ne sera possible.

Article 6 : Remise du lot

Le lot sera envoyé aux coordonnées postales confirmées par le participant ou remis en main propre, après la fin du confinement dans les meilleurs délais.

Article 7 : Utilisation des données personnelles

Données personnelles des participants

Il est certifié que le jeu-concours ne sert pas à collecter des données personnelles sensibles et qu'il respecte le droit des participants sur leurs données personnelles.

Droit à l'image

Les participants au jeu-concours devront céder leur droit à l'image des vidéos postées. Ces images pourront être utilisées pour des publications sur les réseaux sociaux de l'organisatrice.

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité de l'organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

L'organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident dans la réalisation du jeu-concours par le participant.

L'organisatrice ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la dotation par le bénéficiaire ou ses invités dès lors que le gagnant en aura pris possession.

Article 9 : Litige et réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

L'organisatrice se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de l'organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au jeu.

Article 10 : Le règlement du jeu-concours

Le règlement du jeu-concours est disponible pendant la durée du jeu-concours sur le site de l'organisatrice : <https://obcorvault.fr/>.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisatrice.

L'organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera disponible, le cas échéant sur le site de l'organisatrice : <https://obcorvault.fr/>.